

**Produit d'étanchéité hybride à 1 composant****Déclaration des performances**

conformément à l'annexe III de l'ordonnance (UE) no 305/2011

Réf. LE/DoP WCTHD0002-02

1. Code d'identification du type de produit : COSMO® HD-100.611
2. No id. : Numéro de lot : voir impression sur l'emballage
3. Usage prévu :
Produit d'étanchéité hybride à 1 composant,
Polymère silane modifié réticulant à l'humidité
Produit d'étanchéité pour éléments de façade destiné aux applications intérieures et extérieures (adapté aux climats froids)
Type : F EXT-INT-CC 25 LM
4. Fabricant : Weiss Chemie + Technik GmbH & Co. KG
Hansastraße 2
D-35708 Haiger
5. Mandataire : --
6. Système d'évaluation de la constance des performances : 3 plus 3
7. Norme harmonisée : EN 15651-1:2012
8. Organisme notifié : SKZ – TeConA GmbH (no d'organisme notifié : 1213) a effectué l'examen initial en tant que laboratoire d'essai notifié dans le cadre du système d'évaluation de la conformité 3 et a établi les rapports d'essai et de classification.
9. Performances déclarées :
Conditionnement : Stockage B
Matériau de support : Mortier M1 avec primaire COSMO® CL-310.140

Caractéristique essentielle	Performance	Spécification technique harmonisée
Comportement au feu	Classe E	1
Émission de substances chimiques dangereuses pour l'environnement et/ou la santé	NPD	1
Étanchéité à l'eau et à l'air		
Maintien en position	≤ 3 mm	1
Perte de volume	≤ 10 %	1
Comportement en traction (c.-à-d. dilatation) sous précontrainte NF après immersion dans l'eau		1
Comportement en traction (c.-à-d. module sécant) pour produits d'étanchéité non porteurs à faible module (à -30 °C)	≤ 0,9 N/mm ²	1
Comportement en traction (c.-à-d. sous précontrainte) pour produits d'étanchéité non porteurs (à -30 °C)	NF	1
Durabilité	Réussie	1

1 = EN 15651-1:2012

NF = Aucun échec (angl : No Failure) selon EN ISO 11600





Produit d'étanchéité hybride à 1 composant

NPD = Aucune performance déterminée (en : No Performance Determined)

10. Les performances du produit mentionné ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de la déclaration des performances conformément à l'ordonnance (UE) no 305/2011.

Signé pour et au nom du fabricant par :

[Représentant mandaté du fabricant]

Haiger, le 09.05.2025

ppa. Dr. Oliver Flender

Vice-président Recherche & Développement

Division Adhésifs



Industrieverband
Klebstoffe e.V.